

Protégez votre nouveau-né contre l'hépatite B



Le Ministère de la Santé et des Services Sociaux, selon le Programme d'immunisation du Québec, recommande la vaccination contre l'hépatite B chez le nouveau-né selon les critères suivants :

- Si l'un des parents ou un membre de la famille proche provient d'un pays endémique selon la liste établie par le Ministère (même si personne n'est porteur dans la famille);
- Si l'un des parents ou un des membres de la famille est porteur du virus de l'hépatite B, ou lorsque la mère est porteuse de l'hépatite C (mère);
- Si l'un des parents ou un membre de la famille proche présente des comportements à risques (utilisation de drogues injectables, I.T.S.S.).

L'hépatite B en bref ...

L'hépatite B est une maladie du foie causée par le virus de l'hépatite B (VHB). Elle peut être prévenue par un vaccin. Le VHB est environ 100 fois plus contagieux que le VIH. Le virus de l'hépatite B (VHB) est présent dans le sang et les liquides biologiques.

Il existe un vaccin sécuritaire et efficace pour prévenir l'hépatite B. Au Québec, nous offrons gratuitement la vaccination au nouveau-né afin de prévenir cette maladie. Il est important que vous sachiez que votre bébé risque de devenir un porteur chronique du virus si vous vous reconnaissez dans une des catégories ci-haut mentionnées. Une personne peut être porteuse de l'hépatite B sans en présenter de symptômes.

Votre bébé doit recevoir trois doses pour être bien protégé

La première dose :

- Sera administrée à l'hôpital, à la naissance ou avant le congé.
- Le bébé dont la mère est porteuse du virus recevra également une seconde injection, appelée HBIG (immunoglobulines), pour une protection immédiate.

La deuxième dose :

- Vous devrez prendre rendez-vous en CLSC ou avec votre médecin, afin que votre nouveau-né reçoive une deuxième dose environ un mois après la première dose.

La troisième dose :

- Vous devrez prendre rendez-vous en CLSC ou avec votre médecin afin que votre nouveau-né reçoive une troisième dose environ cinq mois après la deuxième dose.

Les principaux effets secondaires

Ce sont :

- une sensibilité et ou rougeur au site de l'injection,
- l'irritabilité.

Tout comme vous, nous voulons le bien-être et la sécurité de votre nouveau-né. Votre infirmière est disponible en tout temps pour répondre à vos questions.

Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Adresse postale

5415, boul. de l'Assomption
Montréal QC H1T 2M4
Téléphone : (514) 252-3400
www.maisonneuve-rosemont.org

Tous droits réservés
©HMR, 2011

CP-SFE-093